



LCL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Augmentation de Capital 2020 Réservée aux salariés

Le 23 décembre 2020

ACR 2020 : une trop belle aubaine ?

Un beau succès en volume de souscripteurs... assorti, au final, de quelques mauvaises surprises

Plus de 31 millions d'actions proposées aux salariés avec une décote de 30% - une belle initiative pour tenir compte de l'engagement des salariés durant la crise sanitaire.

Dans la déclinaison opérationnelle, un plafond généreux de 40 K€ a été fixé en oubliant presque les fondamentaux de la gestion optionnelle et même le « bon sens paysan ». En effet, l'anticipation des souscriptions s'est appuyée sur les deux ACR précédents conduits dans des contextes de marché n'offrant pas de prime aussi conséquente sur le titre.



Le déficit de modélisation a été compensé par un excès de confiance : « Le nombre d'actions retenu par le conseil d'administration devrait permettre de servir intégralement toutes les souscriptions » pouvait-on lire sur le site de l'ACR.

Un effet d'annonce contredit par l'évolution du cours de l'action

Le 2 décembre, on nous annonçait la division par 10 du plafond de souscription à 4 107 euros à la suite de « l'engouement » des souscripteurs. Une belle anticipation d'un émetteur oubliant presque de gérer les options offertes.

Presque, parce que l'émetteur a néanmoins pris soin de couvrir aux dépens des salariés son risque (minime) de contrepartie en exigeant de procéder aux arbitrages avant la publication du nombre d'actions attribuées. Dans un contexte de marché haussier, des salariés ayant arbitré inutilement le fonds Crédit Agricole SA libre à 8,54 euros le 12 novembre essuient un manque à gagner de 2,20 euros par action. Une prime de couverture... du risque de contrepartie anticipé par l'entreprise et financé par le souscripteur.

Quelles leçons en tirer ?

- Si la communication du 2 décembre permet de se repositionner sur le PEE au plus vite, ne faudrait-il pas envisager une compensation pour le manquement du rallye ininterrompu au cours du mois de novembre ?
- Pour les prochains ACR à venir, ne faut-il pas arrêter le montant disponible par personne avant d'exiger les fonds ?
- Et enfin, plus généralement, dans l'esprit de PACTE ne faudrait-il pas éviter le transfert de risque implicite vers les salariés ?

Afin d'éviter de faire porter du risque aux salariés, la CFDT rappelle sa demande de distribution d'actions gratuites à tous ! Plus simple et plus équitable.



CFDT DELEGATION NATIONALE Immeuble Garonne 2, avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
01.42.95.11.80 BC 401-07 Outlook : cfdt_delegation-nationale@lcl.fr Site : cfdt-lcl.org
Mail : cfdt.lcl.dn@gmail.com

RAISON D'ÊTRE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Comme l'a indiqué en juin 2019, Philippe BRASSAC, Directeur général de CASA, lors de la présentation du projet de groupe, ce qui fixe désormais le cap de la stratégie, c'est la raison d'être du Groupe : « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ».

La CFDT souhaite partager son étonnement quant à la démarche qui a conduit à la formulation de la raison d'être du Groupe.

Le guide de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), publié en janvier 2020, décrit un processus de genèse à marche forcée. En 3 mois, conduit par un comité très restreint (trois dirigeants du Groupe Crédit Agricole et deux animateurs/rédacteurs), la raison d'être a été fixée pour 140 000 salariés et des centaines de milliers de sociétaires apportant leur concours financier et leur investissement personnel au Groupe.

Ainsi, pour le groupe Crédit Agricole, ni les organisations syndicales, ni les instances de dialogue social, ni les salariés du groupe n'ont été associés à la définition de notre raison d'être.

D'autres, comme VEOLIA, ont opté pour une démarche suivie et inclusive avec une réflexion étendue sur plus d'un an et une véritable consultation des salariés en interne. Ainsi, la campagne internet dédiée a permis de recueillir plus de 1600 propositions des salariés du monde entier. En suscitant un fort intérêt, notamment, auprès des jeunes cadres, cette invitation a de surcroît constitué un vecteur d'engagement et de fidélisation. De plus, VEOLIA invite ses salariés à continuer à s'exprimer sur une plateforme dédiée, afin de favoriser l'appropriation individuelle.

La CFDT regrette que ce type de démarche n'ait pas été à l'ordre du jour dans notre groupe, mutualiste et coopératif.

La CFDT souhaite également partager deux convictions.

Premièrement, nous sommes convaincus que la transformabilité doit trouver son reflet dans la raison d'être, en particulier dans une période d'incertitudes généralisées imposant une adaptabilité permanente pour les décennies à venir.

En second lieu, nous sommes convaincus **que la raison d'être du Groupe doit trouver sa légitimité dans la déclinaison en engagements envers ses parties prenantes** (clients, salariés, prestataires, sociétaires, actionnaires, y compris minoritaires, société). Ces engagements doivent être partagés par tous, afin que la démarche du groupe ne soit pas vécue comme un simple exercice de communication sur des engagements prétendus (phénomène connu sous la notion de « purpose washing »).

Afin de mieux comprendre la réalité de la raison d'être du groupe, la CFDT estime qu'il aurait utile de présenter à vos élus le rôle et les missions du comité de projet sociétal, des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la raison d'être et des engagements sociaux et sociétaux qui y sont associés.

Pour faire vivre la raison d'être au quotidien, il est essentiel d'en faire un sujet partagé par toutes les parties prenantes du groupe, et en particulier par tous les collaborateurs. Une plateforme d'expression dédiée pour les salariés, l'association des parties prenantes à des travaux communs, des conférences thématiques, des témoignages sur des réalisations ou des engagements concrets ... les pistes sont nombreuses.

L'intérêt premier de la raison d'être est de donner du sens à l'action au quotidien à tous les niveaux du groupe. Fort de notre rayonnement à la fois local, national et mondial, n'amoindrions pas la capacité du Groupe à contribuer à un avenir durable et à répondre aux défis sociétaux émergeant à ces différentes échelles. L'ensemble de ses équipiers du groupe le souhaitent : ils n'en seront que plus fiers, motivés et engagés !



Suite aux annonces gouvernementales pour soutenir le secteur de la restauration, les titres restaurant 2020, arrivant à échéance fin février 2021, voient leur **durée de validité prolongée jusqu'au 1^{er} septembre 2021.**

Dans les restaurants **uniquement** : le plafond d'utilisation quotidien des tickets restaurants est doublé, **passant de 19 euros à 38 euros.** Les titres restaurants seront utilisables également les week-end et jours fériés.

Joyeuses Fêtes



CFDT DELEGATION NATIONALE Immeuble Garonne 2, avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
01.42.95.11.80 BC 401-07 Outlook : cfdt_delegation-nationale@lcl.fr Site : cfdt-lcl.org
Mail : cfdt.lcl.dn@gmail.com